

ne l'était il y a huit ans. Cependant cette dette, nous assure-t-on, a été créée pour la construction de canaux dont le Bas-Canada doit retirer tous les profits. Soyons donc, honorables messieurs, une fois de bon compte : de quel avantage, je le demande, ces canaux ont-ils été jusqu'ici au Bas-Canada ? Ont-ils augmenté le prix de nos produits ? ont-ils contribué à grossir le fisc provincial ? Non ; nous ne les connaissons que par l'intérêt annuel qu'il faut payer sur une somme de £3,251,983 10 9 et demie employée pour leur confection, ce qui enlève chaque année au revenu provincial £195,119 0 3 pour payer la rente de cet énorme capital. En a-t-il été ainsi pour le Haut-Canada ? L'ouverture de ces canaux a-t-elle produit quelque changement dans la valeur des produits agricoles, du blé, par exemple ? C'est ce que nous allons voir. Avant l'ouverture des canaux, le prix d'un minot de blé sur les bords du lac Erie variait de 2s 1d à 2s 6d ; et, depuis la confection des canaux, le prix de cet article s'est soutenu entre 3s 6d à 4s 6d le minot, tandis qu'à Québec le prix avant et depuis l'ouverture des canaux n'a éprouvé d'autre variation que par la fluctuation du marché anglais. N'est-il donc pas évident que ces canaux en faisant disparaître la difficulté du transport, en réduisant le fret à une fraction de la valeur de l'article, ont augmenté d'un tiers, de la moitié même, la valeur des produits agricoles du Haut-Canada ? Supposons maintenant que le Haut-Canada exporte un million et demi ou deux millions de blé par année, on trouvera que ces canaux mettent annuellement, sur un seul article, £125,000 à £150,000 dans la poche des habitants du Haut-Canada ; et en retour quel avantage ces canaux procurent-ils donc au Bas-Canada ? L'approvisionnement en charbon, et raves et en beurre frais d'une centaine ou deux de vaisseaux de plus qui fréquentent les ports de Québec et de Montréal, et pas d'avantage. Néanmoins n'étant pas un de ceux qui désespèrent des canaux, je suis volontiers disposé à admettre que, par la suite, ces canaux pourront être utiles au Bas-Canada et contribuer à sa puissance et à sa prospérité ; et ainsi je suis préparé à entrer en compte pour une moitié du coût ; mais pas plus, car je ne ferais pas, si je n'étais convaincu que les canaux payeront bientôt non-seulement l'intérêt de ce qu'ils ont coûté, mais seront encore une source de revenu pour la province. Si les canaux ne donnent pas maintenant passage à une très grande partie du commerce américain de l'ouest ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas le plus avantageusement situés sur tous les rapports ; mais simplement parce que les lois de navigation de la mère-patrie en ferment l'entrée aux nations étrangères. Faites disparaître cette entrave artificielle qui les paralyse, et elle est à la veille de disparaître, et vos canaux entreront en activité. Les américains établiront aussitôt des comptoirs à Québec et à Montréal ; leurs vaisseaux de la mer remonteront d'un côté le fleuve jusqu'à ces deux ports, et leurs pro-pellers descendront des grands lacs les produits de l'ouest, non pas pour nos beaux yeux ; mais parce que la voie du St. Laurent est la plus facile et la moins dispendieuse. Quelques personnes semblent douter des immenses avantages que nos canaux possèdent sur la voie américaine ; mais l'économiste suivant, leur ouvrira les yeux, je me flatte, et les guérira de leur incrédulité. Supposons que deux steamers de 300 tonneaux partent en même temps de Chicago, l'un dont la cargaison sera destinée à New-York et l'autre pour Québec. Arrivés au même temps à Buffalo d'un côté, et à Port-Maitland de l'autre, l'un sera obligé de transborder sa cargaison à Buffalo à bord de cinq petits vaisseaux qui mettront douze jours pour se rendre à New-York après avoir parcouru 364 milles dans les canaux, et éprouvé un second transbordement à Albany ; l'autre steamer s'acheminant par la voie canadienne passera sans déranger sa cargaison en droite ligne à Québec, dans le cours de quatre jours, en ne traversant que 60 milles de canaux ; et la cargaison pourra être rendue sur les bords de Terre-Neuve avant que la cargaison passée par la voie du canal Erie, soit transbordée une troisième fois sur les quais de New-York. Ceci n'est pourtant qu'un des avantages que possèdent nos canaux sur la voie américaine ; car si nous gagnons huit jours et deux transbordements, la différence dans les taxes payées sur chaque ligne respective et celle du fret ne sont pas moins importantes. Le transport d'un quart de farine de Buffalo à Albany, coûte :

par le fleuve St. Laurent, il a été payé la même année de Montréal à Port-Maitland : Pour taxes sur les canaux 10 cents. fret do 5 " En tout 15 " ou \$3 par tonneau laissant ainsi une autre balance sur le transport ascendant en notre faveur de \$1.80 centimes. Ces faits, je pense, méritent bien la méditation des incrédules, et peuvent donner une idée de l'effet que l'abolition des lois de navigation devra opérer sur notre commerce, en ouvrant nos canaux aux produits de ces régions inexploitées de l'ouest, dont on ne pourra apprécier l'importance d'ici à des siècles, et qui dépasseront toujours les calculs qui sembleront les plus exagérés. Mais si je suis prêt à entrer en compte pour la moitié du coût des canaux, je ne veux pas aller plus loin ; car chaque section de la province doit tenir compte à l'autre section des deniers par elle perçus en sus de sa part et portion légitime : Ainsi de la dette du Haut-Canada, créée avant l'Union, il convient de déduire £200,000 employé en améliorations locales £200,000

Ensuite depuis l'Union jusqu'au 31 décembre 1848 il a été dépensé pour améliorations locales dans le Haut-Canada, 559,709 15 4 et demie

Où un total au profit du Haut-Canada de, 759,209 15 4 et demie

En retour le Bas-Canada a reçu pour améliorations locales depuis l'Union au 31 décembre 1848, 271,851 5 4 et demie

Ce qui donne une balance en faveur du H.-C. de, 487,858 10 0

Mais ce n'est pas tout ; car par l'alliance forcée imposée aux provinces par l'autorité métropolitaine, les parties étaient tenues de se prendre avec leurs avantages et désavantages réciproques. Le Bas-Canada sans dette, avec un revenu d'un tiers plus considérable que le Haut-Canada, apportait assez, ce me semble, dans la communauté, pour qu'il eût droit d'espérer, de s'attendre à ce que l'on respecterait sans se plaindre ses arrangements intérieurs et particuliers. Cependant il n'en a point été ainsi. Le Haut-Canada avec sa dette d'un million et demi, avec un revenu d'un tiers inférieur à celui du Bas-Canada, avec un million et demi de dettes, voyant que les frais de la justice étaient payés des fonds provinciaux dans le Bas-Canada, a voulu être placé sur ce qu'il a appelé un pied d'égalité avec le Bas-Canada, et un ministre tory s'est prêté sans scrupule à cette injuste demande.

Maintenant voyons un peu le montant annuel que ce nouvel acte de spoliation enlève aux fonds consolidés de la province ; les frais de la justice dans le Haut-Canada pour l'année 1848 se sont montés à la somme de £1,221 19 8

Mais comme les rapports de quatre districts pour le dernier semestre ne sont pas encore entrés, il convient de placer en sus un montant égal à celui du semestre précédent, 882 8 0

Total annuel, £13,000 7 8

Ce qui, à un intérêt de 6 par cent, représente un capital de £216,716 10s 3d et demie lequel ajouté à la balance de £487,851 5s. 4d. employée en améliorations locales en faveur du Haut-Canada donne un total de £794,567 15s. 8d. au profit exclusif du Haut-Canada. Cependant à ces calculs que je communiquai il y a quelques jours à une personne de mes amis, on me dit : soyez sur vos gardes ; car on vous opposera les scrips émancipés depuis l'Union en faveur des miliciens pour le Bas-Canada. Afin de m'assurer du montant de ces scrips, j'en suis procureur, il n'y a pas deux heures, un tableau qui m'a en vérité étonné et qui en donnera bien d'autres ; mais qui, en même temps, m'explique la raison pour laquelle il a été fait jusqu'ici si peu de bruit au sujet de ces scrips. Maintenant d'après ce tableau, il paraît qu'il est sorti en paiement de " land rights and clergy lands " dans le Haut-Canada, £42,340 18s., et pour la même province depuis l'Union au 31 décembre 1847 en scrips aux miliciens et autres £128,416 6s. 10d., ou un total de £165,757 4s. 10d., tandis que pour le Bas-Canada le montant total des scrips ne s'est élevé qu'à la somme de £112,083 Ss. laissant encore une autre balance de £53,

améliorations locales en raison inverse de ce qu'il a apporté dans la communauté ! C'est ce qu'un gouvernement tory appelle mettre les deux provinces sur un pied d'égalité ! Et s'il est question d'un acte de justice pour le Bas-Canada, les tories du Bas et du Haut, du Sud et du Nord se réunissent et menacent de mettre le feu aux quatre coins de la province, si l'administration persiste dans sa détermination, offrant ainsi un bel échantillon de cette loyauté tant vantée ; loyauté soumise et respectueuse aussi longtemps qu'il lui est permis d'avoir ses coudées franches, de tout exploiter et dominer ; mais factieuse et turbulente aussitôt qu'elle ne peut plus commander. La loyauté des hommes de l'origine à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, n'est pas aussi bruyante ni aussi vantarde ; mais elle a résisté à quatre-vingts ans d'une dure épreuve. Que nos tapan-gens ne s'y trompent pas ; car forts de leur allégeance, forts de la conviction d'un devoir qui les serait appelés à remplir et faits de l'appui du gouvernement britannique, les Canadiens pourront encore si l'occasion s'en présente, ce qu'à Dieu ne plaise, prouver, qu'ils sont disposés et capables de maintenir l'ordre et la paix dans le pays et qu'ils ont assez de loyauté pour ne pas passer avec armes et bagages à l'ennemi.

On en appelle aux plus mauvaises passions que l'on s'efforce d'exciter au plus haut degré : l'on nous dit que le pays est sous la domination d'une faction française, on connaît l'effet que ce mot produit sur le caractère anglais, et on ajoute que cette faction française veut dépouiller ses sujets d'origine britannique de leurs droits et de leurs libertés. On sait très bien que ces absurdités, ne peuvent pas faire beaucoup d'impression en Canada ; mais on se flatte qu'elles pourront produire quelque sensation en Angleterre ; mais le peuple anglais réfléchit et ne se laisse pas aussi facilement duper qu'on le pense. Que dirait-il d'une faction française qui fait passer ses mesures dans l'assemblée électorale au moyen de divisions qui contiennent autant et plus de noms anglais que de français ; d'un ministre où il ne se rencontre que quatre Canadiens sur six membres dont il se compose ? Je vous le demande à vous, hon. MM., qui avez du sang anglais dans les veines, seriez-vous disposés à vous faire ainsi mener par le bout du nez par une minorité française ? Les Canadiens exercent sans doute une grande influence dans le ministère, influence qui consiste à exiger pour leurs compatriotes et pour eux-mêmes, cette justice, ces droits, et cette liberté qu'ils sont disposés d'accorder aux autres ; ils ne demandent rien de plus ; mais rien de moins ; et c'est parce qu'ils n'ont jamais joui de cette influence légitime que ceux qui ont toujours eu le pouvoir entre leurs mains font aujourd'hui tant de tapage.

Il faut que le montant de ces pertes soit payé, la paix, le bonheur, la prospérité des habitants du pays, de quelque religion, de quelque parti politique ou de quelque origine qu'ils soient, dépendent de l'arrangement prompt et efficace de cette affaire. L'amnistie générale annoncée lors de l'ouverture de la présente session et l'acte passé depuis par les deux chambres de la législature, sanctionnée par le représentant de la souveraineté pour faire disparaître certaines difficultés légales, ont sans doute guéri une plaie bien vive et bien profonde ; mais la cicatrice est restée et existera aussi longtemps que l'on ne l'aura fait disparaître par le paiement de l'indemnité. Autrement, de génération en génération, les mères raconteront sans cesse à leurs enfants les événements de ces jours de deuil et de malheurs, et comment ils sont privés d'une partie de leur patrimoine, et il en résultera un sentiment d'éloignement, de jalousie, de haine envers une certaine classe de la population au détriment de l'intérêt général.

D'un autre côté, on nous erie de toutes parts : (j'entends les tories) quoi vous allez accorder une indemnité, une récompense à des gens qui ont élevé l'étendard de la révolte contre l'autorité constituée dans le dessein de la renverser ! vous voulez donner une prime à des gens qui se plaignent des justes châtements qu'ils ont attirés sur leurs têtes coupables ; mais c'est mou !

Honorables messieurs, j'ai entendu les déclamations qui ont été faites depuis trois semaines en dedans des murs de ce grand bâtiment ; j'ai eu connaissance des hurlements et vociférations qui ont eu lieu en dehors, et j'ai vu tout ce qui a été imprimé de mensonges pour fausser l'opinion publique à ce sujet et je déclare solennellement, nonobstant que sur cent personnes qui reçoivent, aujourd'hui une indemnité, pas deux sur vingt n'ont pris les armes con-

traient été rendues, seraient inhabiles à recevoir aucune indemnité. L'administration du jour respecte cette décision et ne fait qu'exécuter une mesure décidée et décrétée d'avance par ses prédécesseurs. N'est-il donc par bien étrange de voir aujourd'hui l'opposition acharnée que font les membres de l'administration défunte à leur propre mesure ; et n'est-il pas étonnant de voir les soutiens de l'ex-ministère menacer de recourir à la force brute et de tout bouleverser à l'occasion d'une mesure qui n'a pas attiré de leur part la plus légère marque de désapprobation lorsqu'elle fut proposée par leurs amis alors au pouvoir ? Cependant la chose est bien simple pour ceux qui se rappellent ce qui se passa en 1845-46, lorsque l'ex-ministère emportait ces mesures au moyen de deux, trois et quatre voix de majorité. Tout le monde sentait, et le ministère plus peut-être que tout autre, qu'il n'y avait pas grand viabilité dans une pareille administration ; il fallait recruter ces forces et que n'aurait-on pas donné pour rompre cette phalange franco-canadienne, si unie, si compacte, si redoutable par son union ? Ah, cent mille louis n'auraient été rien alors pour s'assurer d'un pouvoir qu'on put conserver pour un temps indéfini. Et quand à colorer la chose au yeux des ultras, rien n'eût été plus facile. Il nous faut, avant tout, aurait-on dit, la paix et la tranquillité dans le pays, il faut effacer jusqu'au dernier souvenir de nos malheureuses dissensions intestines ; nous ne sommes peut-être pas sans quelques petits torts envers Jean-Baptiste, et d'ailleurs ne revient-il pas lui-même à de meilleurs sentiments ; dans le fond il n'est pas aussi mauvais diable que nous le pensions. On eût payé, ou se fut embarrassé et tout eût été dit. Mais plus tard voyant que toutes les ouvertures, toutes les manœuvres avaient été inutiles, on a changé de tactique et les épithètes de traître et de rebelle sont de nouveau à l'ordre du jour, on déclare une guerre à outrance au parti canadien.

N'importe, disent les tories, si ceux qui réclament aujourd'hui une indemnité pour les pertes souffertes durant les troubles n'ont pas tous pris les armes, ils n'en étaient pas moins rebelles dans le cœur. N'ont-ils pas assisté à ces assemblées séditionnaires et condamné dans les termes les plus énergiques l'ordre qui existait avant 1837 ? N'ont-ils pas condamné ce gouvernement paternel, véritable âge d'or où toutes les ressources de la province étaient exploitées à notre profit ? Sous ce rapport, vous avez peut-être raison, messieurs les tories. Oui, ces personnes ont fait de l'opposition morale à un gouvernement partial et injuste ; oui elles ont condamné un gouvernement composé d'un bureau-cratie avide et hautaine qui s'étudiait jusque dans la personne de ses derniers commis, de ses plus bas estafiers, à insulter nos meilleurs citoyens ; à déverser l'injure et le mépris sur ce qu'il y avait de plus respectable dans le pays ; oui, elles se sont opposées à un gouvernement où le peuple n'était pas représenté dans les conseils de son pays ; oui, ces personnes ont fait de l'opposition à un gouvernement pillard qui ne s'était pas fait scrupule de puiser à pleines mains dans les coffres publics en dépit des remontrances du peuple et de ses représentants ; oui, enfin ces personnes ont fait de l'opposition à un gouvernement si intolérable qu'un noble lord a déclaré que, s'il eût été Canadien, il se serait infailliblement trouvé lui-même au nombre des rebelles. Ces gens, je le répète, n'ont pas pris les armes contre l'autorité constituée ; mais ils ont condamné les actes condamnables d'un mauvais gouvernement.

Maintenant les choses sont bien changées ; une ère nouvelle luit sur le Canada. Nous n'avons plus cette constitution qui ne pouvait réclamer d'anglais en sa faveur que d'avoir été fabriqués par un parlement britannique, mais qui n'avait aucun des pouvoirs, aucune des attributions de cette constitution qui est demeurée ferme comme un rocher au milieu de la tourmente qui a ébranlé tous les trônes de l'Europe, et qui a renversé quelques-unes des plus anciennes et des plus puissantes monarchies de l'ancien monde. Le pouvoir du peuple est maintenant reconnu ; les conseils du pays se remplissent à sa voix d'hommes de son choix ; et il commence à rencontrer dans les bureaux des figures amies qui l'accueillent avec politesse et avec bonté, qui vont au-devant de ses desirs. Les terres de la couronne lui étaient systématiquement fermées depuis la conquête, elles lui sont maintenant ouvertes, on facilite des établissements. Le peuple sent qu'il y a aujourd'hui de la sympathie entre lui et ceux qui le gouvernent, et de l'état d'hostilité politique auquel on voulait naguère le réduire, il sent qu'il est appelé à remplir le rôle de citoyen, et il s'est senti grandir et

se sur le marché, et ne sera bientôt plus d'aucune valeur, si la législature veut bien par un acte de saine politique et de stricte justice favoriser le beau mouvement, qui s'opère depuis quelques années, vers la réconciliation des partis, l'effort avorté que l'on tente, dans le moment actuel, dans un but contraire, ne devant avoir aucun résultat et ne produire sur la société qu'un effet semblable à celui de ces météores qui nous surprennent et éblouissent au milieu de la nuit, et qui nous laissent aussitôt dans l'état où nous étions auparavant.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Affaires de Routine.

Lundi, 26 Mars.

27 pétitions sont présentées.

M. Laurin fait rapport sur le Bill pour incorporer l'association des Instituteurs de Québec.

Sur motion de M. Christie, il est ordonné que le greffier mette devant la Chambre une liste des témoins appelés devant les comités, contenant le salaire des dits témoins, devant quels comités, ils ont été examinés et sur quel sujet &c.

M. Davignon introduit un Bill pour annexer une partie du township d'Upton au comté de St. Hyacinthe.

Les ordres du jour pour la 2e lecture des Bills d'Education, de judicature &c. sont fixés à demain.

M. Price met devant la chambre la correspondance entre le gouvernement et l'association pour la colonisation des townships de l'Est.

M. Hincks présente un message contenant l'estimé des dépenses du gouvernement pour 1849. L'impression en est ordonnée.

Un message du Conseil, annoncé que cette chambre a adopté le Bill d'Enregistrement de l'Islet, et le Bill pour permettre à Charles James Stuart de pratiquer comme avocat.

M. Boulton propose que lundi la chambre se forme en comité sur ses résolutions. (Elles ont déjà été publiées.) Cette proposition est rejetée.

Un comité est nommé pour s'enquérir de l'utilité d'amender l'acte du Bas-Canada au sujet des maîtres et serviteurs.

Le Bill de la municipalité de l'Isle aux Grues est grossyé.

La seconde lecture du Bill pour l'incorporation du Barreau du Bas-Canada est remise à lundi, 2 avril.

La 2e lecture du Bill pour l'élection des Marguilliers est remise d'hui à 15 jours.

Le Bill au sujet des poursuites et dépenses in formâ pauperis, est lu une 2e fois. Ordonné qu'il soit grossyé.

La chambre s'ajourne.

Mardi 27 mars, 1849.

M. l'Orateur met devant la chambre un état des recettes et dépenses de la compagnie du canal Desjardins depuis 1837 jusqu'à 1848, inclusivement, reçu conformément à un ordre de la chambre du 6 du courant ; pour être imprimé.

L'Hon. M. Hincks présente, une réponse supplémentaire à une adresse du 29 janvier dernier, demandant un compte détaillé des deniers payés à six ministres qui ont visité les émigrés malades en 1845, pour le service de 1847.

Les bills grossyos suivants sont lus pour la troisième fois et passés :—

Bill pour détacher la paroisse de St. Antoine de l'Isle aux Grues de la municipalité de l'Islet et pour l'ériger en une municipalité séparée.

Bill pour lever tous doutes quant au droit de poursuivre et se défendre in formâ pauperis devant les cours de justice dans le Bas-Canada.

Quatre pétitions sont présentées.

Sur motion de M. Laurin, le bill pour incorporer l'association des instituteurs du district de Québec, est renvoyé au comité pour demain.

Un message est reçu du conseil législatif, adoptant le bill pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de Montréal à Lachine et pour d'autres fins avec amendements.

L'Hon. M. LaFontaine présente—Réponse à une adresse du 22 février dernier demandant diverses informations sur les honoraires, salaires et émoluments des greffiers de la paix à Québec.

Sur motion de l'Hon. M. Hincks, la chambre se forme en comité pour prendre en considération s'il est expédient de confirmer et amender l'acte pour l'administration des douanes, et passe une résolution qui